RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

217 COPISTES

Société civile immobilière en liquidation au capital de 2 000 euros
Siège social : [redacted]

794 273 490 RCS PONTOISE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 31 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-trois,

Le 14 décembre,

A 17 heures,

Les associés de la société 217 COPISTES, société civile immobilière en liquidation au capital de 2 000 €, divisé en 200 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du liquidateur.

Il est établi une feuille de présence sous format numérisé signée par les associés présents.

Est présent :

- **La SAS JC FEES**, propriétaire de **50 parts**
- **La SAS JC FEES**, nu-propriétaire de **50 parts**
- **La SAS MARAMIE**, propriétaire de **50 parts**
- **La SAS MARAMIE**, nu-propriétaire de **50 parts**
- **Madame Ghislaine CAMPOS**, usufruitier de **50 parts**
- **Monsieur Jean-Claude CAMPOS**, usufruitier de **50 parts**

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Madame Jennifer CAMPOS préside la séance en sa qualité de liquidateur.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie des convocations faites à chaque associé,
- le rapport du liquidateur,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au liquidateur, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Madame Jennifer CAMPOS rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Mode de signature des documents juridiques**
- **Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation,**
- **Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte,**
- **Vote sur le projet de répartition pour solde de liquidation,**
- **Constatation de la clôture de la liquidation,**
- **Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,**
- **Pouvoirs pour formalités.**

Elle donne ensuite lecture du rapport de la liquidation et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Madame Jennifer CAMPOS met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du liquidateur, **autorise la signature de tout acte par voie électronique sécurisée.**

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, **approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de -403,18 euros**, se décomposant comme suit :

Réserve légale		200,00
Report à nouveau	-	220,40
Résultat de liquidation	-	382,78
Boni de liquidation	**-**	**403,18**

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de répartir le solde de liquidation augmenté du capital social, soit 1.596,82€, se décomposant comme suit :

Capital social	2 000,00 €
Mali de liquidation	-403,18 €
Montant à répartir entre les associés	**1 596,82 €**

En conséquence, **l'assemblée générale donne tous pouvoirs au liquidateur pour procéder à cette répartition entre les associés,** comme ci-dessous :

	JC FEES	MARAMIE	JC CAMPOS	G, CAMPOS
Pourcentage de détention	**25,00%**	**25,00%**	**25,00%**	**25,00%**
Capital	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Réserve légale	100,00 €	100,00 €	- €	- €
Report à nouveau	- 110,20 €	- 110,20 €	- €	- €
Répartition du résultat de liquidation	- 191,39 €	- 191,39 €		
Répartition des disponibilités	- €	- €	- €	- €
	298,41 €	**298,41 €**	**500,00 €**	**500,00 €**

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation au 30 juin 2024, donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le liquidateur et les associés.

Madame Jennifer CAMPOS
Liquidateur



Madame Ghislaine CAMPOS
Associée



Monsieur Jean-Claude CAMPOS
Associé



La SAS JC FEES
Représentée par sa dirigeante
Associée



La SAS MARAMIE
Représentée par son dirigeant
Associée

